

## NAO... Début... et Fin!



Alors que nous tenions notre 1<sup>ère</sup> réunion de NAO à LDC bourgogne, les négociations avançaient plutôt mieux que les années précédentes. La Direction a repris plusieurs des revendications CGT

Après plusieurs suspensions de séances, la Direction était arrivée à faire les propositions suivantes :

- > + 3 % d'Augmentations Générales au 1<sup>er</sup> mars 2023
- Mise en place d'une Prime de Transport
  - o **Jusqu'à 15 Km** => 100 € / An (0,45 € / jour travaillé payé chaque mois)
  - o Au-delà de 15 Km => 150 € / An (0,68 € / jour travaillé payé chaque mois)
- Aération de la grille des salaires et Coefficients :

Opérateur de nuit : Coef 140 au lieu du Coef 135
Chef de ligne : Coef 170 au lieu du Coef 155
Régleur : Coef 170 au lieu du Coef 155

- **Prime de Partage des Valeurs (PPV)**: 400 € au 1<sup>er</sup> mai (sous conditions)
  - Les conditions seront négociées vendredi car il est interdit de la faire lors des NAO car cette prime ne doit pas remplacer le salaire, et ne doit pas être négociée lors des NAO
    - Et oui, car en plus de ne pas remplacer le salaire, c'est une prime non soumise à Cotisations et elle ne compte pas pour le calcul de votre future pension de retraite (ce n'est pas comme si l'ensemble des syndicats appelaient à défendre les retraites!)
- Prime "pannes": Elle s'applique à tous les ateliers de production, mais il est important de souligner qu'elle est bien plus défavorable que ce qu'avaient obtenu les salariés par leur mobilisation avec la CGT (50 €/jour + le Casse-croûte si dépassement de plus d'une demi-heure, et 25 €/jour si dépassement de moins d'une demi-heure)
  - Si panne et dépassement de + de 30 minutes => 25 € sans casse-croûte
  - o Si panne et dépassement de + de 60 minutes => 37,50 € sans casse-croûte
  - Si panne et dépassement de + de 120 minutes => 50 € sans casse-croûte

Les syndicats CFE CGC, CFDT, UNSA & FO ont unanimement décidé de signer dès la fin de la 1<sup>ère</sup> réunion considérant que plus rien ne pourrait être amélioré!?

Ils ont encore une fois coupé court à toute possibilité d'améliorer, ne serait-ce même qu'à la marge, les avancées salariales! Et signer à la va vite un accord qui remet en cause un acquis gagné au fil des mobilisations des salariés sans leur demander leur avis est un véritable scandale, mais chacun en assumera les conséquences le moment venu! La Direction qui devra gérer les grèves, et les syndicats qui perdront des voix aux prochaines élections!!!

La CGT, elle, a réservé sa signature en attendant de consulter les salariés!

En aucun cas la CGT ne peut signer quoi que ce soit sans demander aux 1<sup>ers</sup> concernés ce qu'ils en pensent! Donc, nous allons aller voir les salariés dès mardi 21 février pour savoir ce qu'ils en pensent, et nous verrons si cela est suffisant ou non et si nous signons ou pas l'accord NAO 2023!